

ITA • AITES
2010

CONGRÈS MONDIAL DES TUNNELS
ET 36^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VANCOUVER, CANADA DU 14 AU 20 MAI 2010

VISION 2020 POUR LES TUNNELS



**Prospectus à l'intention
des exposants**

Comité organisateur exécutif

Rick Lovat, Président
Erik Eberhardt, University of British Columbia
Laurier Forget
Directeur du congrès
Conseil national de recherches Canada
Marie Lanouette
Gestionnaire du congrès
Conseil national de recherches Canada
Rick Staples, Delcan Corp.
Bill Steller, EBA Engineering Consultants Ltd
Garry Stevenson, Klohn Crippen Berger Ltd.
Olivier Vion, Directeur exécutif de l'AITES

Comité organisateur

Francis Gagnier, Pompaaction Inc.
Brian Garrod, Hatch Mott MacDonald
Steve Skelhorn, McNally
Derek Zoldy, AECOM
Claude Berenguier, Secrétaire général de l'AITES

Comité du programme technique

Erik Eberhardt, Président
University of British Columbia
Derek Martin, Co-président
University of Alberta

Comité de la levée de fonds et de l'exposition

Bill Steller, Coordonnateur
EBA Engineering Consultants Ltd.
Lara Reggin, Membre
EBA Engineering Consultants Ltd.

**Comité organisateur des événements sociaux
et du programme pour les conjoints**

Don Phelps, Coordonnateur
Hatch Mott MacDonald Ltd.
Sally Phelps, hôtesse
Karen Parker, hôtesse

Secrétariat du Congrès

ITA – AITES 2010
Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale
Conseil national de recherches Canada
1200, Chemin Montréal, Édifice M-19
Ottawa (Ontario) K1A 0R6 Canada
Téléphone : + 1 (613) 993-0414
Télécopieur : +1 (613) 993-7250
Courriel : wtc2010@nrc-cnrc.gc.ca

Comité consultatif

Ray Benson
Claude Berenguier
Secrétaire général de l'AITES
Richard Lovat
K.Y. Lo
Boro Lukajic

Andre Assis, Brésil
Mikhail Belenkiy, Russie
Sorin Calinescu, Roumanie
Søren Degn Eskesen, Danemark
Katsuji Fukumoto, Japon
Piergiorgio Grasso, Italie
Eivind Grov, Norvège
Ivan Hrdina, République Tchèque
Shri V.K. Kanjia, Inde
Martin C. Knights, R.-U.
Pal Kocsonya, Hongrie
Yann Leblais, France
In-Mo Lee, Corée
Weining Liu, Chine
Koichi Ono, Japon
Harvey Parker, É.-U.
Markus Thewes, Allemagne
Vitaly A. Umnov, Russie
François Vuilleumier, Suisse
Harold Wagner, Autriche
Bai Yun, Chine

Invitation aux exposants

Le Congrès mondial des tunnels aura lieu au Canada pour la deuxième fois depuis ses débuts. En 1989, l'Association internationale des tunnels et de l'espace souterrain a connu un franc succès avec la tenue du Congrès mondial des tunnels à Toronto. La prochaine fois que se produira le Congrès en Amérique du Nord, ce sera à Vancouver, du 14 au 20 mai 2010.

Le Congrès sera axé sur les récentes découvertes importantes en matière de recherche, de conception, de gestion et de construction de tunnels. Lors de cette rencontre, on fera part des nouvelles connaissances et expériences à plus de 1 000 participants de l'industrie mondiale, y compris des entrepreneurs, des concepteurs, des fabricants et des représentants gouvernementaux.

Sous le thème « Vision 2020 pour les tunnels », le Comité du programme technique, composé de chefs, d'intervenants et de chercheurs de cette industrie de pointe au Canada, est à planifier diverses fonctions dont une séance de formation, des discours-programme qui seront prononcés par des chefs de l'industrie, des présentations techniques et une exposition. Bien que le Congrès sera focalisé sur les tunnels, il portera également sur des questions pertinentes quant à l'exploitation minière, la pratique contractuelle, les normes courantes et la technologie.

Nous vous invitons à appuyer ce prestigieux congrès, à tirer parti des nombreux avantages promotionnels pour votre organisation et à exposer vos produits. Veuillez prendre le temps d'examiner l'information ci-jointe sur les possibilités d'exposition en vue du Congrès mondial des tunnels et de l'Assemblée générale de l'ITA-AITES 2010.

Surtout, ne ratez pas l'occasion de participer à cet événement unique!

Rick P. Lovat
Président du Congrès

Bill Stellar
Coordonnateur, Comité de la levée de fonds et de l'exposition

Sujets Techniques

L'ITA – AITES 2010 Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale vise à promouvoir la collaboration et les échanges internationaux dans les domaines de la recherche et de l'innovation des tunnels.

Sujets

- Techniques innovatrices et progrès dans les études géotechniques des projets de tunnels
- Creusement de tunnels en terrain mou
- Creusement de tunnels dans la roche dure
- Creusement de tunnels dans la roche friable
- Creusement de tunnels dans des conditions d'intensité élevée
- Progrès récents et innovation en creusement mécanisé de tunnels
- Creusement de tunnels sous des structures sensibles
- Instruments et surveillance géotechniques
- Utilisation de l'espace souterrain
- Réhabilitation et réparation
- Évaluation des risques
- Progrès récents en pratiques et acquisition de contrats
- Aspects commerciaux des projets de tunnels
- Revêtement et cimentation de tunnels
- Recherche et innovation en tunnels
- Excavation en séquences et cuvelage par béton projeté
- Sécurité du creusement de tunnels

Voici pourquoi vous devriez participer

Exposition

Cette activité offre des occasions enthousiasmantes de faire des affaires et de pénétrer les marchés.

Les sociétés participantes seront en mesure d'améliorer leur profil, car un grand nombre de cadres supérieurs de l'industrie seront présents. Le programme est structuré de manière à accorder du temps pour les rencontres et le réseautage et à permettre de faire des affaires.

Le congrès WTC 2010 peut concevoir des forfaits d'exposition sur mesure qui vous aideront à mettre en oeuvre vos stratégies de commercialisation. Il vous offre aussi des possibilités promotionnelles qui constitueront le fondement pour :

- développer une base de consommateurs de premier rang;
- accroître le profil de votre société et l'intérêt à l'égard de votre image de marque;
- lancer des produits et des services nouveaux;
- augmenter la part du marché;
- établir de nouvelles relations et de nouveaux liens au sein de l'industrie;
- faire de nouvelles affaires.

Le congrès WTC 2010 vous donne la possibilité de présenter votre image dans le cadre d'une activité très en vue.

Exposition

L'exposition commerciale fera partie intégrante du programme technique. Nous encourageons les sociétés qui offrent des produits et services novateurs à saisir l'occasion de les exposer. Le programme technique ne manquera pas d'attirer les chefs de file du domaine. Il s'adressera à plus d'un mille (1 000) représentants de l'industrie, des universités et des gouvernements qui participeront au congrès.

Toutes les pauses café et les séances d'affichage se tiendront dans le secteur de l'exposition. De plus, les participants auront un certain temps, aux heures de déjeuner, pour visiter l'exposition. Le cybercafé adjacent au secteur de l'exposition sera un atout supplémentaire.

Des stands de 3 mètres x 3 mètres (10 pieds x 10 pieds) seront situés à proximité des salles de réunion. Ils sont disponibles en quantité limitée et selon le principe du premier arrivé, premier servi (voir le plan des lieux). Il est possible de louer de grands sites aménagés spécialement pour les besoins de l'exposant.

Renseignements sur l'exposition

Location de stands

Détails des frais :

Frais de location par stand 3 mètres x 3 mètres (10 pieds x 10 pieds)	3 500 \$ CAD (taxes incluses)
Nous confirmerons l'acceptation de votre demande de stand(s) une fois que nous aurons reçu votre « demande d'espace d'exposition » et votre dépôt. Les stands seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. Toutes les demandes sont assujetties à l'approbation du comité de l'exposition. Les espaces dans la salle d'exposition seront accordés en priorité aux commanditaires or, argent et bronze.	
Frais de location par stand pour les organismes sans but lucratif	2 000 \$ CAD (taxes incluses)

Les frais de location comprennent :

- un stand de 3 mètres x 3 mètres (10 pieds x 10 pieds)
- le manuel de l'exposant
- une prise de courant double de 1 500 watts pour chaque stand de 3 mètres x 3 mètres (10 pieds x 10 pieds)
- une surveillance durant la nuit
- l'éclairage général dans la salle d'exposition
- le chauffage et la climatisation
- deux insignes d'exposant (valables pour la réception et le café)
- le programme et les résumés ainsi que les Actes du Congrès sur CD-ROM
- la visibilité sur le site Web du congrès et un lien vers celui de l'organisme de l'exposant ainsi qu'une description de 25 mots.
- la visibilité dans le programme final, incluant la description de 25 mots.

Heures de visite, montage et démontage

Heures de visite	Le lundi 17 mai	12 h – 18 h
	Le mardi 18 mai	9 h 30 – 18 h
	Le mercredi 19 mai	9 h 30 – 15 h 30
Arrivée du décorateur des lieux :	Le samedi 15 mai 2010	8 h – 18 h
Arrivée des exposants :	Le dimanche 16 mai 2010	8 h 30 – 16 h
Départ des exposants :	Le mercredi 19 mai 2010	14 h – 17 h

Veuillez prendre note que le tapis et les accessoires doivent être commandés ou fournis par l'exposant. Il y a des frais additionnels pour un stand clés en main.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez entrer en communication avec le Secrétariat du congrès :

Marie Lanouette

Gestionnaire du congrès

Conseil national de recherches Canada

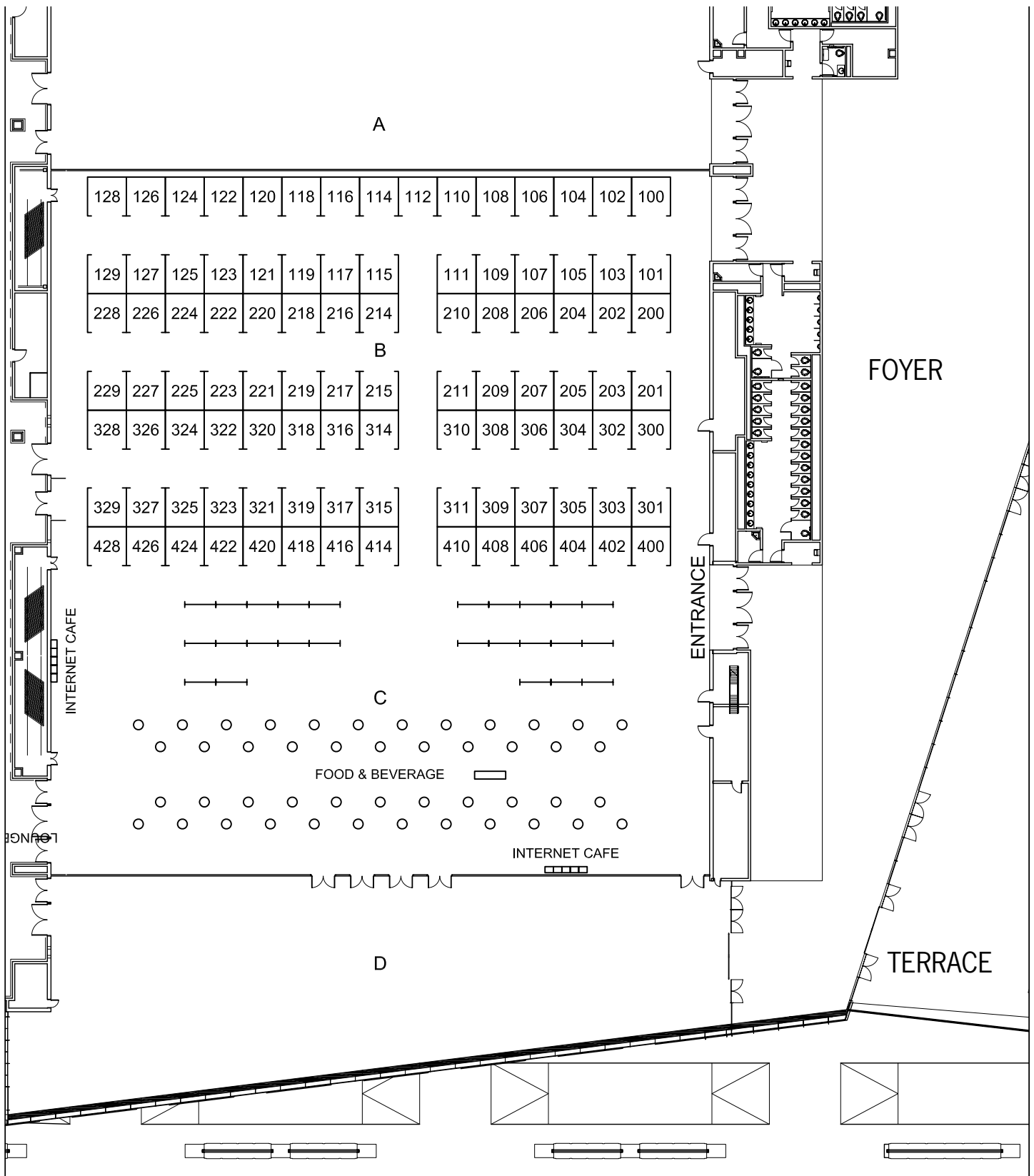
1200, chemin Montréal, Édifice M-19

Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Téléphone : + 1 (613) 993-0414

Télécopieur : + 1 (613) 993-7250

Courriel : wtc2010@nrc-cnrc.gc.ca



Demande d'espace d'exposition et contrat (Veuillez remplir en caractère d'imprimerie)

La ou le soussigné demande, par la présente, un espace à titre d'exposition au Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale qui se tiendra du 14 au 20 mai 2010 au Vancouver Convention & Exhibition Centre, Vancouver, Canada.

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Ville, Province (État) : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : () _____ Télécopieur () _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES STANDS DE L'EXPOSITION

Personne-ressource : _____

Courriel : _____ Téléphone : () _____ Télécopieur () _____

Dimension d'un stand : 3 mètres (10 pieds) de profondeur x 3 mètres (10 pieds) de largeur

Nombre de stands demandé _____

NUMÉRO DU STAND 1^{er} choix _____ 2^e choix _____ 3^e choix _____

PAIEMENT

La présente demande ne sera traitée que si elle est accompagnée d'un paiement. Nous demandons un dépôt de 50 % avant le 13 novembre 2009. Après cette date, nous demandons le paiement du coût total du stand.

Frais de location par stand : 3 500 \$ CAD _____ \$

Frais de location par stand pour les organismes sans but lucratif : 2 000 \$ CAD _____ \$

Dépôt demandé (50 %) avant le 13 novembre 2009 _____ \$

MÉTHODE DE PAIEMENT (Carte de crédit seulement): Visa MasterCard American Express

Numéro de la carte : _____

Nom (tel qu'il apparaît sur la carte) : _____ Date d'expiration : ____ / ____
Mois Année

Signature: _____ Date: _____

Chèques

Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **Receveur général du Canada (WTC 2010)** et l'envoyer à l'adresse suivante :
ITA – AITES 2010 Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale, a/s Conseil national de recherches Canada,
1200, chemin Montréal, Édifice M-19, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0R6

En présentant cette demande, nous acceptons de nous conformer aux règlements de l'exposition du ITA – AITES 2010 Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale et que les parties en présence sont liées par cette interprétation. Il est mutuellement convenu que tous lesdits règlements seront interprétés par le Comité de planification du ITA – AITES 2010 Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale et que les parties en présence sont liées par cette interprétation.

SIGNATURE: _____

NOM (EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE) _____

TITRE: _____

Veuillez remplir et signer le contrat et le faire parvenir par télécopieur au
Secrétariat du congrès. Tel: (613) 993-0414 Fax: (613) 993-7250

AUX FINS DU SECRÉTARIAT SEULEMENT	
ACCEPTÉE PAR :	
DATE:	
PAIEMENT REÇU :	
STAND(S) ATTRIBUÉ(S):	



CONTRAT (EXPOSITION)

L'attribution de l'espace se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi avec priorité pour les commanditaires or, argent et bronze.

BUT

Tous les éléments exposés doivent servir les intérêts du congrès et le congrès se réserve le droit d'exiger l'enlèvement immédiat de tout objet exposé si les organisateurs croient qu'il peut être préjudiciable aux buts visés. Seuls le matériel et les services professionnels d'intérêt pour les participants peuvent être exposés.

RÈGLEMENTS - EXPOSITION

1. L'exposant est lié par les règlements établis par le comité de planification de l'Exposition commerciale 2010 du Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale par les organismes commanditaires et par tout représentant, agent ou employé dûment autorisé du congrès. Chaque exposant est responsable de connaître et d'observer toutes les lois, les ordonnances et tous les règlements qui ont trait à la santé, à la prévention des incendies et à la sécurité publique.

2. Le comité de planification du congrès établira l'admissibilité de toute société, de tout produit ou service ou de toute demande d'espace d'exposition. Le comité peut interdire l'installation ou exiger l'enlèvement ou la suppression de tout élément exposé ou de toute promotion, entièrement ou en partie, qui, à son avis, ne correspond pas à la nature ou au but du congrès.

3. PRÉVENTION DES INCENDIES :

Les exposants ne doivent pas empiéter sur les allées et doivent demeurer à l'intérieur de l'espace attribué. Tous les matériaux utilisés pour la décoration doivent être à l'épreuve du feu. Les boîtes pliantes, les boîtes et les caisses ne doivent pas être entreposés sous les tables, derrière les étalages ou ailleurs dans l'espace réservé à l'exposition. Les caisses et autres contenants vides seront ramassés, entreposés et retournés à chaque stand à la clôture de l'exposition; les exposants devront payer pour ce service. Il est interdit d'exposer, dans la salle d'exposition, des produits dangereux, de quelque nature que ce soit, sans l'autorisation écrite du service des incendies de la Ville de Vancouver et du « Vancouver Convention & Exhibition Centre ». L'interdiction s'applique à toute flamme nue, au charbon, au gaz propane liquide, aux bonbonnes de gaz propane liquide, aux liquides et aux gaz toxiques, aux produits toxiques dangereux, etc.

4. PROTECTION DE L'IMMEUBLE ET DU MATÉRIEL

Rien ne doit être affiché, attaché, cloué, vissé ou autrement installé sur les colonnes, les murs, les planchers ou les autres parties de l'immeuble ou des meubles. Toutes les pièces de matériel lourdes doivent être placées sur des plates-formes pour éviter d'endommager le plancher.

5. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE :

Toutes les précautions raisonnables seront prises pour protéger les biens de l'exposant durant l'installation, la tenue du congrès et le démontage. Cependant, le comité de planification du congrès et le Conseil national de recherches du Canada n'accepteront pas la responsabilité des lésions causées aux personnes ou de la perte ou des dommages causés aux produits, aux éléments exposés, au matériel ou aux décorations en raison d'un incendie, d'un accident, d'un vol ou de toute autre cause à l'intérieur du « Vancouver Convention & Exhibition Centre ». Les exposants doivent avoir une assurance suffisante pour protéger les éléments exposés contre les dommages et les pertes, et une assurance responsabilité civile qui assure une protection contre les lésions corporelles et les dommages causés à la propriété d'autres personnes. Les exposants doivent avoir une copie de leur police d'assurance en main et pouvoir la présenter sur demande.

6. CONSTRUCTION DES STANDS

Le mur arrière ne doit pas dépasser 2,4 mètres (8 pieds) de hauteur et les murs des côtés, 1 mètre (3 pieds) de hauteur.

7. REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

Chaque exposant doit fournir à l'avance au comité de planification du congrès le nom et le titre de la ou des personnes qui assureront une présence au stand et qui seront responsables de l'installation, du fonctionnement et de l'enlèvement des éléments exposés. Ce ou ces représentants seront autorisés à passer des contrats de service, au besoin, pour lesquels l'exposant sera responsable.

8. SÉCURITÉ ET DOMMAGES :

Le Congrès mondial des tunnels 2010 et 36^e assemblée générale assurera une surveillance durant la nuit au « Vancouver Convention & Exhibition Centre ». Tout sera mis en œuvre pour protéger l'aire d'exposition. Cependant, ni la direction du Congrès mondial des tunnels et 36^e assemblée générale, ni la direction de l'exposition, ni le « Vancouver Convention & Exhibition Centre » ne seront responsables des dommages, pertes ou blessures infligés aux personnes, biens, équipements ou décorations de manière fortuite, par perte ou pour toute autre raison, ni de la sécurité des stands contre l'incendie, le vol, les dommages, les accidents, les catastrophes naturelles ou toute autre cause de destruction, ni des dommages ou préjudices touchant les zones de location publiques, les exposants ou leurs employés pendant le montage et le démontage des stands, ni à aucun moment pendant qu'ils se trouveront dans l'aire d'exposition ou au « Vancouver Convention & Exhibition Centre », pendant l'entrée et la sortie du matériel ou dans les zones d'entreposage. L'assurance pour chaque stand est la responsabilité exclusive de l'exposant et à ses frais. Durant les heures d'inoccupation, il faut mettre sous clé ou enlever, s'il y a lieu, le matériel électronique personnel comme les ordinateurs portables, les caméras, etc. Les stands doivent être occupés par le personnel de l'exposant durant toutes les heures de visite de l'exposition.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les demandes présentées avant le 13 novembre 2009 doivent être accompagnées d'un paiement de 50 % du coût total de la location de l'espace de l'exposition. Le solde dû doit être entièrement payé le 13 novembre 2009. Si le coût total de l'espace d'exposition n'était pas payé au complet le 13 novembre 2009, la direction aura le droit de résilier le contrat en vertu des conditions décrites sous la rubrique « CONDITIONS D'ANNULATION ». L'espace d'exposition doit être payé entièrement avant l'exposition.

10. CONDITIONS D'ANNULATION

Si l'exposant annulait pour quelque raison que ce soit et sous réserve que l'annulation écrite soit reçue avant le 18 décembre 2009 à l'adresse qui suit :

Marie Lanouette, gestionnaire du congrès
ITA – AITES 2010 Congrès mondial des tunnels et
36^e assemblée générale
Conseil national de recherches du Canada
1200, chemin de Montréal, Édifice M-19
Ottawa (Ontario) K1A 0R6 Canada

L'exposant devrait payer des frais d'administration de 500 \$ CAD. Il n'y aura pas de remboursement pour l'annulation de la location d'un espace après cette date. Ces conditions d'annulation s'appliqueront aussi dans le cas d'une réduction de la dimension des stands. Si le congrès est annulé pour quelque raison hors du contrôle de la direction, celle-ci ne serait responsable d'aucune dépense encourue par l'exposant et n'aurait d'autre responsabilité à l'égard de l'exposant que le remboursement de la portion du coût de la location reçue.